



Règlement Jeu Concours

Jeu de Noël 2023

Article 1 : ORGANISATEUR

La Société PORMENAZ, Société par Actions Simplifiée à capital variable (ci-après désignée « Site Organisateur »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 494.830.169, dont le siège social est 2222 route de Grasse – Antibes (06600), organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 18 janvier au 15 février 2023.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concours photo Instagram (Chullanka_outdoor_sports) ci-après désigné "jeu1" :

Ce jeu est sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (résidence principale) (ci-après désigné « le Participant ») possédant un compte Instagram.

Jeu des cartes-cadeaux en magasin et sur le site Chullanka.com ci-après désigné "jeu2" :

Ce jeu est avec obligation d'achat d'un montant minimum de 100 € et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (résidence principale) ayant un compte fidélité complet et avec des informations personnelles à jour chez Chullanka (ci-après désigné « le Participant »).

Jeu du remboursement de la dernière commande en magasin et sur le site Chullanka.com ci-après désigné "jeu3" :

Ce jeu est avec obligation d'achat, sans montant minimum et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (résidence principale) ayant un compte fidélité complet et avec des informations personnelles à jour chez Chullanka (ci-après désigné « le Participant »).

Jeu des pushes catégories sur le site Chullanka.com ci-après désigné "jeu4" :

Ce jeu est sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (résidence principale) (ci-après désigné « le Participant »).

La participation des mineurs est exclusivement conditionnée à l'accord du représentant légal, pouvant justifier de l'autorité parentale.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'âge du participant ainsi que l'autorisation fournie par le représentant légal.

Pour participer au jeu concours, il est indispensable d'être âgé d'au moins 18 ans à la date de démarrage de l'opération ou d'avoir l'accord du représentant légal si mineur.

Enfin le Participant reconnaît que sa participation au présent jeu vaut acceptation intégrale du présent règlement sans aucune réserve.

Article 3 : DÉROULEMENT DES JEUX

JEU 1 : **ÉTAPE N°1**

Pour participer à ce jeu concours sur le réseau social Instagram, il suffit :

1. de liker la publication du concours
2. de la commenter en identifiant 2 comptes Instagram
3. de partager la publication en story

ÉTAPE N°2

Dans un second temps, le participant devra se prendre en photo pendant la pratique de son activité outdoor avec un support type feuille de papier ou carton portant l'inscription "Noël Chullanka 2023". Une photo avec l'inscription "Noël Chullanka 2023" écrite sur une main, dans la neige, sur du bois ou tout autre support est aussi accepté.

Le participant devra poster la photo sur son compte Instagram en identifiant la page **@chullanka_outdoor_sports** et en mentionnant le hashtag #noelchullanka2023.

Sa photo permettra l'inscription au tirage au sort du vendredi 22 décembre 2023 pour gagner le lot correspondant à sa catégorie. L'activité mise en avant sur la/les photo(s) postée(s) indique la catégorie (escalade/alpinisme - rando/trekking - trail/running - glisse).

Le participant est libre de jouer dans les 4 catégories proposées. Pour cela, il devra faire 4 posts différents avec les mêmes conditions expliquées précédemment.

Toute inscription inexacte ou incomplète, ou toute omission d'une des informations ou d'un des documents indiqués ci-dessous ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Déroulement du jeu :

Du 1^{er} décembre 2023 (à date de la publication du post "jeu de Noël" sur la page Instagram Chullanka_outdoor_sports) au 22 décembre 2023 à 12:00, les participants pourront participer au jeu concours sur leur page Instagram. Le tirage au sort se déroulera le vendredi 22 décembre à 15:00. Annonce des 4 gagnants sur la page Instagram Chullanka-outdoor-sports le dimanche 24 décembre à 20:00. Les gagnants seront ensuite contactés par Chullanka pour récupérer leurs lots via leurs pages Instagram. Les photos des gagnants seront publiées sur la page Instagram Chullanka_outdoor_sports.

Les prix :

Les prix seront attribués par tirage au sort sur la période parmi tous les participants de la période du jeu :

Catégorie escalade et alpinisme (12 lots pour 1014,75 euros) :

- une paire de chausson au choix de la marque Scarpa (selon stocks disponibles chez la marque) d'une valeur maximale de : 169.99 euros
- un piolet Corsa 55 cm de la marque CAMP : 89.99 euros
- un agrès bois triangle, une Vertical Brush S et un Keyholder mountain cerisier de la marque YY Vertical : 105.88 euros
- une corde d'escalade Stinger 9.4 de 80 m de la marque Beal : 219.99 euros
- un pantalon homme (Fitz Roy) ou femme (Leila Peak) de la marque Looking for Wild (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 99.99 euros
- 7 plats lyophilisés de la marque MX3 (sélection faite par la marque) : d'une valeur maximale de : 65 euros
- un pantalon homme (Sahel) ou femme (Sahel) de la marque Nograd (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 89.99 euros
- un casque Capitan de la marque Black Diamond : 69,98 euros
- un baudrier Twist de la marque Ocun (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 58.95 euros
- un starter pack + bidon + gobelet de la marque Baouw d'une valeur maximale de 26 euros
- une purée de la marque Naak : 3.99 euros
- 1 pack de 6×33 cl de bière Chullanka Pale Ale de la brasserie Moehau : 15 euros

Catégorie randonnée et trekking (9 lots pour 1098.94 euros) :

- chaussures de randonnée Thero kiruna II tall de la marque Merrell : 159.99 euros
- doudoune Microlight Alpine Jacket PVC homme ou femme de la marque RAB (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 249.99 euros
- un sac à dos glacière de 22 litres de la marque Trigano 36,99 euros
- 23 plats lyophilisés de la marque MX3 (sélection faite par la marque) d'une valeur maximale de 197 euros
- une tente Treka 2 de la marque Azimut Outdoor : 229,99 euros
- un gps Etrex SE de la marque Garmin : 179,99 euros
- un starter pack + bidon + gobelet de la marque Baouw d'une valeur maximale de 26 euros
- une purée de la marque Naak : 3.99 euros
- 1 pack de 6×33 cl de bière Chullanka Pale Ale de la brasserie Moehau : 15 euros

Catégorie glisse (9 lots pour 1279.83 euros) :

- une polaire homme (Baretti) ou femme (Bernina) de la marque Cimalp (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 139,90 euros
- un haut Blackcomb homme ou femme de la marque Odlo (coloris selon stocks disponibles chez la marque) : 94.99 euros
- un casque Eco V-Atmos Black Matte Photocromic Blue S1-S3 de la marque Bollé : 229.99 euros
- une paire de gants Versa de la marque Reusch : 69,98 euros
- une paire de ski Rustler 9 (sans fixations) de la marque Blizzard : 649,99 euros

- une paire de bâtons Ride Aero de la marque Approach Outdoor : 49,99 euros
- un starter pack + bidon + gobelet de la marque Baouw d'une valeur maximale de 26 euros
- une purée de la marque Naak : 3.99 euros
- 1 pack de 6×33 cl de bière Chullanka Pale Ale de la brasserie Moehau : 15 euros

Catégorie trail et running (12 lots pour 1442.94 euros) :

- des bottes de récupération de la marque Compex : 649.99 euros
- une paire de chaussettes Booster élite EVO 2 de la marque BV Sports : 55.99 euros
- programme complet avant, pendant et après effort comprenant 1 MALTO / 1 GATOSPORT / 1 PACK 10 GELS / 1 HYDRIXIR / 6 BARRES ORIGIN / 1 BOISSON DE RECUP / 1 BIDON avec la marque Overtims d'une valeur maximale de 134 euros
- une paire de bâtons carbone trail Z de la marque Impulse Outdoor : 119.99 euros
- 6 plats lyophilisés de la marque MX3 (sélection faite par la marque) d'une valeur maximale de 55 euros
- une paire de gants Karayel de la marque Reusch : 37.99 euros
- un atlet box comprenant 7 produits + 1 bidon + 1 bon de reduction de la marque Atletd'une valeur maximale de 25 euros
- une paire de chaussure de trail Tomir de la marque Nnormal : 160 euros
- une paire de chaussure running Ghost Max de la marque Brooks : 159.99 euros
- un starter pack + bidon + gobelet de la marque Baouw d'une valeur maximale de 26 euros
- une purée de la marque Naak : 3.99 euros
- 1 pack de 6×33 cl de bière Chullanka Pale Ale de la brasserie Moehau : 15 euros

JEU 2 :

La participation s'effectue avec un achat sur le site internet Chullanka.com ou dans l'un de nos 10 magasins.

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées :

- Votre commande ou ticket de caisse doit avoir eu lieu dans les 3 périodes suivantes :
 - du 01/12/2023 au 08/12/2023
 - du 09/12/2023 au 16/12/2023
 - du 17/12/2023 au 23/12/2023
- Votre commande ou ticket de caisse doit être d'un montant supérieur à 100€ TTC.
- Votre commande ou ticket de caisse doit être rattaché à un compte client complet et à jour. Toute inscription inexacte ou incomplète, ou toute omission d'une des informations entraînera la nullité de la participation.
- Chaque commande ou ticket de caisse est une chance d'être tiré au sort dans la période. (Exemple : Vous faite 2 tickets de 100€ le 02/12/2023, vous avez 2 chances d'être tiré au sort pour le lot en jeu sur la période)
- La commande ou ticket ne doit pas être retourné (entièrement ou partiellement) avant le tirage au sort.

Déroulement du jeu :

Périodes de jeu :

- du 01/12/2023 au 08/12/2023, tirage au sort le 11/12/2023
- du 09/12/2023 au 16/12/2023, tirage au sort le 18/12/2023
- du 17/12/2023 au 23/12/2023, tirage au sort le 26/12/2023

Annonce des gagnants sur le site Chullanka.com dans la rubrique "jouez et gagnez". Les gagnants seront ensuite contactés par Chullanka pour récupérer leurs lots via email.

Les prix :

Les prix seront attribués par tirage au sort sur la période parmi tous les participants des périodes du jeu indiquées ci-dessus.

Trois cartes-cadeaux d'un montant de 150 €. Une par période de jeu.

JEU 3 :

La participation s'effectue avec un achat sur le site internet Chullanka.com ou dans l'un de nos 10 magasins.

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées :

- Votre commande ou ticket de caisse doit avoir eu lieu dans la période du 01/12/2023 au 23/12/2023
- Jeu sans montant minimum d'achat
- Votre commande ou ticket de caisse doit être rattaché à un compte client complet et à jour. Toute inscription inexacte ou incomplète, ou toute omission d'une des informations entraînera la nullité de la participation.
- Chaque commande ou ticket de caisse est une chance d'être tiré au sort dans la période. (Exemple : Vous faites 1 ticket de 100€ le 02/12/2023 et une commande sur le site internet de 20€ le 22/12/2023, vous avez 2 chances d'être tiré au sort pour le lot en jeu sur la période)
- La commande ou ticket ne doit pas être retourné (entièrement ou partiellement) avant le tirage au sort.

Déroulement du jeu :

Périodes de jeu :

- du 01/12/2023 au 23/12/2023, tirage au sort le 26/12/2023

Annonce du gagnant sur le site Chullanka.com dans la rubrique "jouez et gagnez". Le gagnant sera ensuite contacté par Chullanka pour récupérer son lot.

Les prix :

La commande ou le ticket de caisse tiré au sort sera remboursée en carte-cadeau Chullanka du montant correspondant au montant payé par le client pour la commande ou le ticket de caisse (plafond de remboursement de 500€).

JEU 4 :

10 codes promos à usage unique de 10 € à trouver sur le site Chullanka.com

Pour gagner le lot qui correspond à un bon de 10 € utilisable du 1/12/23 au 26/12/23.

Pour être éligible aux tirages au sort, le participant doit posséder un compte client à jour chez Chullanka. Toute inscription inexacte ou incomplète, ou toute omission d'une des informations ou d'un des documents indiqués ci-dessous ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Déroulement du jeu :

Périodes de jeu :

- du 01/12/2023 au 26/12/2023.
- 10 bons de 10 € à gagner sur toute la période.

Annonce du gagnant sur le site Chullanka.com dans la rubrique "jouez et gagnez". Le gagnant sera ensuite contacté par Chullanka pour récupérer son lot.

Les prix :

- 10 bons de 10 € à gagner sur toute la période. Hors librairie et peluche Alpha - Code promo non cumulable avec un autre code promo en cours.

Conditions :

- Hors employés Chullanka et famille d'employé.

ARTICLE 4 : LOT EN JEUX

4.1

Les noms des gagnants seront disponibles à la fin de chaque période de jeu (décrites dans l'article 3 : déroulement des jeux) sur le site internet www.chullanka.com. Il recevra également dans cette notification toutes les indications utiles quant aux modalités d'obtention de son prix. En cas de renonciation expresse du Gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci pourra être conservé par le Site organisateur ou être remis en jeu sans que la responsabilité du Site organisateur ne puisse être engagée. Le lot gagné sera envoyé sous 15 à 20 jours au gagnant suite à leur confirmation de gain.

Le lot non réceptionné et non réclamé après le 1^{er} février 2024 sera considéré comme restant propriété du Site organisateur.

Enfin, le nom du gagnant sera affiché sur le site organisateur pendant un mois à compter de la date de clôture des différents jeux.

4.2

En aucun cas le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces, ni ne fera l'objet d'un échange pour une autre dotation. Si un gagnant ne respecte pas le délai de réaction pour accepter son lot, tel que défini ci-dessus, il ne pourra en aucun cas obtenir un lot de substitution. Toutefois, en cas d'évènement indépendant de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer au lot proposé un autre lot de valeur équivalente à tout moment sans préavis. Le Participant ne pourra réclamer aucune indemnité à la Société Organisatrice à ce titre.

ARTICLE 5. AUTORISATION

CHULLANKA est une marque déposée. Le présent concours ne confère en aucun cas aux Participants, un droit quelconque, notamment sur l'utilisation, la reproduction de la marque et/ou un quelconque droit de propriété intellectuelle de CHULLANKA.

Le Participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions du présent règlement.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le Site organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Le site organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou postal ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc.).

Le Participant s'assurera également que les emails qui pourront lui être envoyés ne soient pas assimilés à des spam par sa messagerie électronique.

Article 7 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux informations nominatives les concernant, communiquées au Site organisateur. Les Participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à la Société organisatrice à l'adresse suivante : 2222 route de Grasse, ou par courriel à : communication@chullanka.com (joindre copie de la pièce d'identité).

Le site organisateur Chullanka sera destinataire des informations communiquées. Les données nominatives des Participants, pourront être utilisées à des fins commerciales, s'ils ont donné leur accord aux partenaires du jeu, à savoir la marque Blizzard.

Article 8 : DEPOT REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant.

Le règlement peut être consulté sur le site Chullanka.com ou sur le Facebook de organisateur Chullanka et sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à : communication@chullanka.com ou à S.A.S Pormenaz 2222 route de grasse 06600 Antibes, France (timbre remboursé sur simple demande au tarif lent en vigueur).

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande aux Sites Organisateurs.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'opération du jeu et de ce présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement de l'opération. La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de cette opération. Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription et/ou des formulaires d'inscription complémentaires reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels.

L'organisateur pourra décider d'annuler l'opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération au jeu ou de la détermination des gagnants

Article 9 : CONVENTION DE PREUVE

Les informations contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice Chullanka ont force probante quant aux données de connexion des Participants et leurs données personnelles relatives au jeu concours.

Article 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit à la société Organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à la Société organisatrice plus de 15 jours après la fin du jeu.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.